



## Extrait du registre des délibérations du Conseil communautaire

n°2 - 2021

L'an deux mil VINGT et UN, le PREMIER du mois de FEVRIER, le Conseil Communautaire du Massif du Sancy dûment convoqué, s'est réuni en visio-conférence sous la Présidence de Monsieur GAY Lionel

XXXXXXXXXX

### ÉTAIENT PRESENTS :

Besse	Madame DECHAMBRE Brigitte, Messieurs GAY Lionel, MARLET Pierre
Chambon/Lac	Monsieur LABASSE Emmanuel
Chastreix	Monsieur BABUT Michel
Compains	Monsieur VALETTE Henri
Egliseneuve d'Entraigues	Monsieur CARDENOUX Didier
Espinchal	/
La Bourboule	Messieurs BATTUT Romain, DANJOUX Hugues, EYRAGNE Jean-Marc
La Godivelle	/
Le Mont-Dore	Madames, MONESTIER Séverine, Monsieur DUBOURG Sébastien
Le Vernet Ste Marguerite	Monsieur DABERT Laurent
Montgreleix	Monsieur MAGE Jean
Murat le Quaire	Monsieur CASSIER Jean-François
Murol	Messieurs GOUTTEBEL Sébastien, DUMONTEL Roger
Picherande	Monsieur ECHAVIDRE Frédéric
Saint Diery	Monsieur CHASSARD Frédéric
St Genes Champespe	/
Saint Nectaire	Madame LEFEUVRE Marion, Monsieur BELLONTE Alphonse
St Pierre Colamine	Monsieur CLECH Michel
St Victor la Rivière	Monsieur GORY François
Valbeleix	Madame LANCELLE Elsa

XXXXXXXXXX

**Secrétaire de séance :** Monsieur VALETTE Henri

**Nombre de Conseillers :** En exercice : 35 - Présents : 24 - Votants : 25

**Pouvoirs :** Mme SAVOLDELLI Florence à Mr DUBOURG Sébastien

**Absents/Excusés :** Mesdames TARTIERE Catherine, EYRAGNE Violette, DEVELAY-MICHELIN Brigitte, MANSANA Jocelyne, MABRU Michelle, Messieurs PERRON Jacques, CHANIER Jean-Luc, CONSTANTIN François, AURIACOMBE Stéphane, PERRON Roland,

**Délégués suppléants assistant au conseil :** Madame PANCRACIO Amélie, Messieurs VALLON Philippe, PERARD Nicolas, GROUFFAUD Béranger

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

XXXXXXXXXX

### **OBJET : Autorisation anticipée de verser les premiers douzièmes des attributions de compensations aux communes**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les statuts de la Communauté de Communes MASSIF DU SANCY ;

VU la délibération n° 45 / 2017 en date du 6 Avril 2017 validant les montants des Attributions de Compensation pour chacune des vingt communes de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY ;

VU la délibération n° 65 / 2020 en date du 29 Juillet 2020 attribuant les montants des Attributions de Compensation pour chacune des vingt communes de la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY pour l'année 2020 ;

CONSIDERANT que les Attributions de Compensation n'ont pas été révisées en 2020 ;

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes du MASSIF DU SANCY doit pouvoir commencer à verser les parts mensuelles aux communes avant le vote du Budget Primitif 2021 ;

Monsieur le Président propose à l'Assemblée de verser les premiers douzièmes aux communes membres sur la base des attributions de compensation votées en 2017 et attribuées en 2020 en attendant la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées qui devrait se tenir avant le vote du Budget Primitif 2021.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'UNANIMITE :

- DECIDE de verser les premiers douzièmes aux communes membres sur la base des attributions de compensation votées en 2017 et attribuées en 2020, en attendant le vote du Budget Primitif 2021 ;
- PRECISE que les montants versés seront déduits des nouvelles Attributions de Compensation si ces dernières venaient à être modifiées suite à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées qui devrait se tenir avant le vote du Budget 2021.

Ainsi fait et délibéré,  
Les Jour, Mois, An que sus dit  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme  
Le Président  
Lionel GAY

